



Pau, le 07 novembre 2022

Élections professionnelles :

créer son espace et voter SNES-FSU

Il est évidemment encore possible de **créer son espace de vote**, le scrutin n'ayant lieu que du 1^{er} au 8 décembre. En cas de problème, par exemple si vous n'arrivez pas à accéder à votre messagerie professionnelle pour récupérer les informations nécessaires à la création de votre espace de vote, **ne pas hésiter à nous contacter**.

Du 07 au 17 novembre, chaque électeur-riche doit retirer sa notice personnelle de vote au secrétariat de son établissement **contre signature**. Cette notice contient des informations indispensables pour pouvoir voter en décembre. Il faudra donc la conserver soigneusement jusqu'au scrutin.

Face aux attaques permanentes du gouvernement, se syndiquer et voter sont deux actes complémentaires indispensables. Se syndiquer signifie donner au SNES-FSU les moyens matériels et la légitimité pour travailler. Voter pour la FSU aux élections professionnelles, c'est donner au SNES-FSU les moyens humains pour défendre tou-te-s les collègues, et promouvoir une conception exigeante et progressiste de toutes nos professions.

Tous les votes se feront sur le sigle FSU (et pas sur le sigle SNES).
Si vous êtes titulaires, pour voterez 4 fois : pour le CSA ministériel, pour le CSA académique (l'équivalent de l'actuel Comité Technique Académique et du CHSCT académique) d'où découlera également la représentativité départementale, pour la CAPN et pour les CAPA.
Si vous êtes stagiaires, vous voterez 2 fois : pour le CSA ministériel et pour le CSA académique.
Si vous êtes contractuel-le-s, (contractuel-le enseignant-e, AED, AESH) vous voterez 3 fois : pour le CSA ministériel, pour le CSA académique et pour la CCP (équivalent de la CAPA des titulaires).

Vous pourrez consulter ici vos scrutins et les listes de candidats :
<https://www.snes.edu/elections2022/>

Les attaques contre le paritarisme version Macron. Le positionnement du SE-UNSA : quelle « responsabilité » ?

L'administration se soucie de moins en moins du dialogue social. De fait, il le méprise. Par exemple, après avoir annulé à la dernière minute une réunion, le ministère l'a re-convoquée en donnant à 18h30 pour le lendemain 9h30 un document de travail de 70 pages... Le ministère a également communiqué dans Iprof des informations sur le mouvement inter-académique avant d'avoir consulté ou simplement informé les organisations syndicales, ce qui est une situation inédite. **Le SNES-FSU a dénoncé** cette dégradation du dialogue social, puis FSU, FO, CGT, SNALC et CFDT ont quitté la réunion au ministère. Seule l'UNSA est restée, déclarant qu'elle était une organisation « responsable » et qu'elle restait par respect des personnels et de l'administration...

Dans le même ordre d'idée, il n'est pas inutile de rappeler que l'an dernier lors d'un Comité Technique Spécial à la DSDEN 64 les organisations syndicales avaient dénoncé des fermetures de postes injustifiées avec des mesures de carte scolaire. Lors du vote, un représentant de l'UNSA a voté pour la proposition de l'administration, au motif de la remercier pour son travail. Selon les nouvelles règles imposées par Macron, il faut un vote unanimement Contre des représentant-e-s des personnels pour obliger l'administration à revoir sa copie. Ce votre POUR d'un représentant de l'UNSA avait donc permis au DASEN de ne pas organiser un nouveau CTSD et maintenir les fermetures des postes.

En cette période d'attaques permanentes contre nos professions, nos statuts, l'UNSA se désolidarise de fait, de plus en plus souvent de la lutte menée par les autres organisations. Ce syndicat contribue de fait à valider les décisions lourdement régressives de l'administration.

Mutations inter-académiques

Le BO n°40 du 27 octobre présente les règles du mouvement inter-académique 2023. Il n'y a pas de modifications par rapport à l'an dernier, excepté une modification de la table d'extension suite à la fusion des académies de Rouen et Caen.

Le serveur de saisie des vœux sera ouvert **du mercredi 16 novembre midi au mercredi 7 décembre midi**.

Dossiers médicaux : afin que le SNES-FSU puisse étudier et ensuite défendre votre dossier auprès des service du rectorat, il faudra impérativement en envoyer un double complet à la section académique du SNES-FSU à Bordeaux début décembre au plus tard.

Réunions mutations : la section du **SNES64** organise une réunion ouverte à toutes et tous dans son local au 11 avenue Edouard VII à Pau le **mercredi 23 novembre de 14h à 16h**. Lors de cette réunion, nous présenterons les mutations, et répondrons aux questions personnelles. A destination des stagiaires, nous ferons également, une présentation rapide des carrières.

Pour toutes questions, nous sommes joignables à l'adresse électronique et aux numéros indiqués en haut de cette circulaire. Vous pouvez également joindre la section académique tous les après midi de 14h à 17h30 (17h le vendredi) au 05 57 81 62 40 et à s3bor@snes.edu

Rendez-vous de carrière 2021-2022 des agrégé-e-s : face à la désorganisation grandissante de administration, être combatif-ve !

Initialement, la communication de l'avis final du ministre pour les rendez-vous de carrière des agrégé-e-s, était prévue le 15 septembre. Le manque de personnels administratifs ne permet plus au ministère de fonctionner correctement, les dysfonctionnements se multiplient, et il a été contraint de repousser au 22 novembre dernier délai, la communication de ces avis.

Si votre avis n'est pas Excellent, il faut contester en entamant dès réception de l'avis un recours gracieux à envoyer à recoursappreciationagreges@education.gouv.fr

Le secteur agrégé-e-s du SNES-FSU national vous accompagnera dans les démarches. Ne pas hésiter à le contacter à agreges@snes.edu

Mobilisation du 10 novembre:

La FSU 64 appelle à participer aux rassemblements et soutenir la mobilisation pour obtenir des mesures générales d'augmentation des salaires.

**Pau 10h30 place de Verdun
Bayonne 10h30 devant la sous-préfecture**

Mobilisation du 17 novembre:

Une très large intersyndicale (CGT, FSU, Snetaa FO, UNSA, SNALC, CNT et Solidaires) appelle à une nouvelle journée d'action pour défendre les lycées professionnels.